



Notice to the Profession

Practice Audits for Paralegals

Reflecting the Society's emphasis on quality assurance in service of the public interest, the Law Society will be providing practice audits for licensed paralegals, beginning October 1, 2008. Practice Audits are proactive and preventive and are designed to support the goals of licensed paralegals to be efficient, effective and competent.

Practice audits will focus on the practice management systems for client service and communication, file management, financial management, technology, professional management, time management and personal management.

The Basic Management Checklist forms the basis of the practice audit and is available online under Practice Review on the Paralegal Regulation page: <http://www.lsuc.on.ca/paralegals/>

Practice Audits are consultative as they involve the paralegal and the reviewer every step of the way. Some benefits of an audit include:

- Paralegals will receive personalized, on-site guidance aimed at assisting them to address and correct any practice deficiencies.
- Reviewers will assist the paralegal in creating efficiencies in their practice, which will lead to a better-managed and more effective practice.
- Paralegals will benefit from specific advice, tailored to their own practice, on setting and meeting best practices expectations.

Approximately 75 audits will be conducted annually and all licensed paralegals are eligible for selection.

For more information, visit the Law Society's website at www.lsuc.on.ca or phone the Resource Centre at 416-947-3315 or 1-800-668-7380 ext. 3315.

Avis à la profession

Vérification des pratiques des parajuristes

Considérant l'importance que le Barreau accorde à l'assurance de la qualité des services offerts au public, celui-ci mènera une vérification des pratiques des parajuristes titulaires de permis à compter du 1^{er} octobre 2008. La vérification des pratiques est une mesure de prévention visant à aider les parajuristes titulaires de permis à donner des services efficaces et compétents.

La vérification des pratiques portera sur les systèmes de gestion de cabinet relativement au service à la clientèle et à la communication, à la gestion de dossiers, à la gestion financière, à la technologie, à la gestion professionnelle, à la gestion du temps et à la gestion personnelle.

La liste de contrôle administratif de base est au centre des vérifications de la pratique et se trouve en ligne sous l'onglet Inspection professionnelle de la page de réglementation des parajuristes : <http://www.lsuc.on.ca/paralegals/>

La vérification des pratiques se fait en consultation avec les parajuristes et l'inspecteur ou l'inspectrice à chaque étape du processus. Voici les avantages d'une vérification :

- Les parajuristes reçoivent une aide personnalisée sur place pour aborder et rectifier tout écart dans leur pratique.
- Les inspecteurs et inspectrices aident les parajuristes à trouver des outils pour améliorer leurs pratiques et leur gestion de bureau.
- Les parajuristes bénéficient de conseils précis et conçus pour eux afin de savoir se fixer des attentes de pratiques exemplaires et y répondre.

Environ 75 vérifications seront menées chaque année et tous les parajuristes titulaires de permis peuvent être sélectionnés.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site web du Barreau au www.lsuc.on.ca ou appelez au 416-947-3315 ou au 1-800-668-7380, poste 3315.



Nouvelles du Barreau

